



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
26 février 2025
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Groupe intergouvernemental d'experts
du commerce électronique et de l'économie numérique
Huitième session
Genève, 12-14 mai 2025
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Mettre la transition numérique au service d'un développement durable et inclusif.
4. Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique.
5. Ordre du jour provisoire de la neuvième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.
6. Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.



II. Annotations

Point 1

Élection du Bureau

1. Le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique élira un président/une présidente et un vice-président-rapporteur/une vice-présidente-rapporteuse.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. Le Groupe intergouvernemental d'experts souhaitera sans doute adopter l'ordre du jour provisoire figurant dans la section I ci-dessus.

3. Il est proposé que la 1^{re} séance plénière de la huitième session du Groupe intergouvernemental d'experts, qui commencera le lundi 12 mai 2025 à 10 heures, soit consacrée aux questions de procédure (points 1 et 2 de l'ordre du jour provisoire) et aux déclarations liminaires. La séance plénière de clôture, qui se tiendra le mercredi 14 mai 2025, sera consacrée à l'adoption du rapport et de l'ordre du jour provisoire de la neuvième session du Groupe intergouvernemental d'experts. Vu la courte durée de la session, le Vice-Président-Rapporteur/la Vice-Présidente-Rapporteuse sera autorisé(e) à achever le rapport final après la session.

4. Les autres séances, qui se tiendront entre le 12 mai (après l'élection du Bureau et les déclarations générales) et la matinée du 14 mai, pourront donc être consacrées aux questions de fond (points 3 et 4 de l'ordre du jour provisoire).

Documentation

TD/B/EDE/8/1

Ordre du jour provisoire annoté

Point 3

Mettre la transition numérique au service d'un développement durable et inclusif

5. À sa soixante-seizième réunion directive, le Conseil du commerce et du développement a décidé que le thème de la huitième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique serait « Mettre la transition numérique au service d'un développement durable et inclusif ».

6. Le monde fait aujourd'hui face à des enjeux toujours plus vastes et interconnectés, et il est essentiel de mieux cerner toutes les complexités de ces enjeux pour éclairer, à tous les niveaux, les débats sur les politiques à mener. Les liens entre l'essor rapide des technologies numériques, la durabilité environnementale et le développement inclusif sont de plus en plus étroits. Les produits de la transition numérique ont une forte empreinte écologique sur l'ensemble de leur cycle de vie, et leurs effets environnementaux ne sont pas sans répercussions sur le commerce et le développement. La promotion d'une transition numérique à la fois inclusive et écologiquement viable suppose l'adoption de mesures de politique générale aux niveaux national, régional et international, et exige que toutes les parties prenantes s'efforcent d'adopter des modes de consommation et de production durables.

7. Le Conseil du commerce et du développement a approuvé les questions ci-après, dont sera saisi le Groupe intergouvernemental d'experts à sa huitième session :

a) Quelles sont les principales conséquences environnementales causées par la transition numérique à ses différentes étapes ? Comment y faire face ? Quelles sont les

répercussions sur le commerce et le développement, en particulier dans les pays en développement ?

b) Comment faire en sorte que la transition numérique, à chacune de ses étapes, contribue à un développement durable ? (Par exemple, si l'on considère les minéraux critiques, qui sont essentiels à la transformation numérique, et la gestion des déchets.)

c) Par quelles mesures et activités de coopération, aux niveaux national, régional et international, garantir que la transition numérique est inclusive et propice à un développement durable, et que ses conséquences environnementales, en particulier pour les plus défavorisés, sont prises en considération ?

Documentation

TD/B/EDE/8/2

Mettre la transition numérique au service d'un développement durable et inclusif

Point 4

Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique

8. À sa septième session, en avril 2024, le Groupe intergouvernemental d'experts a décidé que le Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique examinerait les questions suivantes : les progrès accomplis par les organisations internationales compétentes dans la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique ; la mesure de la valeur du commerce électronique ; la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique à partir de données ne provenant pas d'enquêtes ; le renforcement des capacités de mesure du commerce électronique et de l'économie numérique.

9. Les questions susmentionnées ont été examinées à la cinquième réunion du Groupe de travail, qui s'est tenue les 11 et 12 décembre 2024. Un résumé des débats, établi par le Président, sera présenté au Groupe intergouvernemental d'experts à sa huitième session.

10. Le Groupe intergouvernemental d'experts est invité à prendre note du résumé de la cinquième réunion du Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique établi par le Président et à décider des thèmes de la sixième réunion, en tenant compte des propositions formulées dans le résumé du Président.

Documentation

TD/B/EDE/8/3

Résumé de la cinquième réunion du Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique établi par le Président

Point 5

Ordre du jour provisoire de la neuvième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

11. En sa qualité d'organe préparatoire de la neuvième session, le Groupe intergouvernemental d'experts aura à approuver l'ordre du jour provisoire de cette session, qui devrait être établi à l'issue des débats qui se dérouleront au titre des points 3 et 4 du présent ordre du jour.

Point 6

**Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts
du commerce électronique et de l'économie numérique**

12. Le Groupe intergouvernemental d'experts adoptera son rapport au Conseil du commerce et du développement.

Les experts sont priés de soumettre leurs contributions écrites sur le point 3 de l'ordre du jour au secrétariat de la CNUCED dans les meilleurs délais à l'adresse suivante : ecde@unctad.org. Pour obtenir de plus amples renseignements, s'adresser à Pilar Fajarnes (pilar.fajarnes@unctad.org), Section de la recherche stratégique sur l'économie numérique, qui relève du Service du commerce électronique et de l'économie numérique (Division de la technologie et de la logistique).